

DELIBERATION N° 34

<p style="text-align: center;">Opération d'aménagement d'un éco-quartier au Val d'Arquet Convention d'attribution d'un fonds de concours de Dieppe-Maritime en faveur de la Ville de Dieppe</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'aménagement d'un éco quartier au Val d'Arquet réalisé par Sodineuf Habitat Normand qui s'inscrit dans le projet de Rénovation Urbaine de Neuville lès Dieppe et qui permettra la réalisation de 230 logements sur 10 hectares, (71 en lots libres de constructeurs pour l'accession à la propriété, 16 en accession sociale et 143 en logements locatifs sociaux), des surcoûts inhérents à l'apport de qualité environnementale ont été estimés à 1 080 000 € pour un coût global d'aménagement de 9,7 millions d'euros Hors Taxes uniquement sur la partie aménagement. La Ville de Dieppe participera à hauteur de 2,7 millions pour la partie aménagement (prolongement de la rue de la Caravelle, création de la rue Saint Ouen, prolongement de la rue Coubertin et aménagement de la rue des Martyrs de la Résistance) et versera également à Sodineuf Habitat Normand 270 552 € au titre de sa participation à la création de logements sociaux.

Les partenaires associés à la création de cet éco quartier sont : Sodineuf Habitat Normand, la Ville de Dieppe, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'ADEME, le Conseil Général, le Conseil Régional et Dieppe-Maritime dont la participation, inscrite dans le cadre du Programme Local de l'Habitat en faveur de Sodineuf Habitat Normand pour la production d'une offre nouvelle en logements, est estimée à 320 400 €.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise du 29 mars 2011,

- l'avis de la Commission n° 6 en date du 21 juin 2011,

Considérant :

- que ces aides ne permettent pas de couvrir l'intégralité du financement de cette opération dont le coût est très important notamment en ce qui concerne les travaux d'aménagement des voiries principales qui sont à la charge de la ville,

- que la Ville de Dieppe dans un courrier en date du 21 décembre 2010 sollicitait Dieppe-Maritime pour une participation supplémentaire à hauteur de 100 000 €,

- que le 29 mars 2011, le conseil communautaire de Dieppe-Maritime a décidé d'accorder cette aide sous la forme d'un fonds de concours et en contrepartie la Ville de Dieppe s'engage à compléter le financement lié à l'aménagement à hauteur de 200 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours de Dieppe-Maritime en faveur de la ville de Dieppe pour le financement de l'opération d'aménagement d'un éco quartier au Val d'Arquet.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--